

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/55

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – L'OREILLE EN FETE

Le Maire de Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association L'OREILLE EN FETE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 13 mai 2023 à 09h00 au dimanche 14 mai 2023 à 00h00, à la place Jeanne d'Arc, 01200 Valserhône, à l'occasion du festival Marmaille et d'une journée plein air,

ARRETE

Article 1 : L'association L'OREILLE EN FETE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du samedi 13 mai 2023 à 09h00 au dimanche 14 mai 2023 à 00h00, à la place Jeanne d'Arc, 01200 Valserhône, à l'occasion du festival Marmaille et d'une journée plein air.

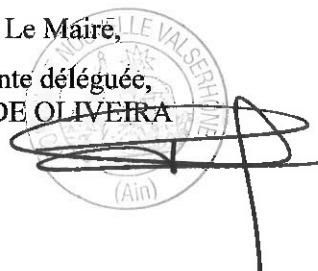
Article 2 : L'association L'OREILLE EN FETE se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Valserhône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valserhône, le 04 avril 2023

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 13 avril 2023